



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 21 décembre 2017 à 18h30

Présents :

Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Adjoints, Colette BUTTARD, Huguette JOLIVET, Pascal MARCHANDIAU, Catherine NALPOWIK, Frédéric SOUBEYRAND, Philippe TERRY, René VERGNES.

Absents excusés :

Lydia PROTIN a donné procuration à Michel DARNAUD.
Sylvain MAURIN a donné procuration à Frédéric SOUBEYRAND.

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 18h35.

Mme Catherine SOUBEYRAND est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2017, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est approuvé à l'unanimité.

ORDRE du JOUR :

Compteur communicant Linky d'Enedis :

Afin de pouvoir apporter des précisions sur les fonctions et nuisances éventuelles générées par la mise en place de cette nouvelle génération de compteur électrique, le Maire a sollicité le concours du référent collectivités locales d'Enedis. Après un exposé précis de ce référent, un débat constructif s'est installé à l'issue duquel les élus se sont prononcés, à l'unanimité, pour le refus de prise de délibération interdisant l'installation de ce type de compteur sur la commune. Il est précisé que tout abonné au réseau électrique peut, s'il le souhaite, refuser à titre personnel, la mise en place de ce nouveau compteur, dès l'instant où ce compteur est situé dans le domaine privé de l'abonné.

Décision Modificative N° 2/2017 - Budget Général :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide, à l'unanimité, de modifier le budget général 2017, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
2031 (20) – Frais d'études	945.00	10226 (10) – Taxe d'aménagement	2 345.00
2112 (21) – Terrains de voirie	400.00		
21318 (21) – Opération N° 170 « Réhabilitation Bâtiment Gare »	1 000.00		
Total Dépenses d'investissement	2 345.00	Total Recettes d'investissement	2 345.00

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
Total Dépenses de fonctionnement	0.00	Total Recettes de fonctionnement	0.00
Total général Dépenses	2 345.00	Total général Recettes	2 345.00

Décision modificative N° 1/2017 - Budget Assainissement :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide, à l'unanimité, de modifier le budget Assainissement 2017, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
21562 (21) – Matériel Service d'assainissement	- 108.00		
21562 (21) – Opération N° 25 « Amélioration Traitement Station d'épuration »	108.00		
Total Dépenses d'investissement	0.00	Total Recettes d'investissement	0.00

Section d'exploitation :

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
Total Dépenses de fonctionnement	0.00	Total Recettes de fonctionnement	0.00
Total général Dépenses	0.00	Total général Recettes	0.00

Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2018 :

M. le Maire a la possibilité, avant le vote du budget, d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il propose de recourir à cette faculté dans l'attente du vote des budgets primitifs 2018 (Services : Général et Assainissement).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire application de cette possibilité pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits suivants inscrits sur l'exercice 2017 :

. Service général :

Opération N° 164 « Acquisition de matériels divers » : 33 544.82 €

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 17 158.31 €

. Service Assainissement :

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 34 696.19 €

Projet de réfection de la toiture et zinguerie école maternelle :

Comme annoncé lors du précédent Conseil Municipal, des devis ont été demandés à des entreprises afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention, dans le cadre de la Dotation d'Etat aux Territoires Ruraux (taux espéré 30 %). L'enveloppe globale devrait atteindre 11 807,00€ HT. Une délibération est adoptée à l'unanimité. D'autre part, il sera également demandé l'attribution d'un Fonds de Concours auprès d'Arche Agglo Communauté d'Agglomération, pour un montant de 4 049 €, soit 49 % de la charge nette. Une délibération est également adoptée à l'unanimité. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour déposer le dossier d'urbanisme lié à cette opération.

Travaux en régie 2017 -

Agrandissement de l'atelier communal :

Le Maire rappelle la délibération du 31 mars 2016 au terme de laquelle le Conseil Municipal a accepté l'agrandissement de l'atelier communal, pour un montant total estimé à 35 641 € TTC (30 425,84 € HT), qui serait réalisé en partie par des entreprises, l'autre partie serait effectuée par les agents communaux, dans le cadre de travaux en régie.

Le Maire présente les travaux exécutés en 2017, dans le cadre des travaux en régie.

Par délibération prise à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le basculement des fournitures et des prestations assurées par les employés municipaux, pour un montant total de 2 947.16 €, de la section fonctionnement à la section investissement.

Projet de restauration de l'orgue de l'église de Vion :

Un devis élaboré par l'atelier « Orgues Saby » à 26240 St Uze s'élève à 8 049,95 € HT, soit 9 659,94 € TTC.

Afin de couvrir cette dépense, deux solutions complémentaires sont envisagées :

- Une demande de subvention déposée auprès du Département de l'Ardèche, au titre de la restauration du patrimoine ardéchois. Une délibération, à l'unanimité, est prise en ce sens.
- Un montage de financement participatif par le biais de la plateforme « Dartagnans ». Une délibération, devant déboucher sur une convention, liant la commune à cette plateforme, est adoptée à l'unanimité.

Ce dossier devrait voir le jour dans le courant du 1^{er} trimestre 2018. Les modalités de financement participatif figureront sur le site de la commune Vion.

Acquisition d'une bande de terrain ZC 733 « Rue Royale » lieu-dit « Lachanal » :

Le nouveau propriétaire de la maison sise sur la parcelle cadastrée ZC 732 souhaite aménager son entrée, en respectant le plan d'alignement propre à ce secteur. Ce propriétaire est disposé à céder, moyennant l'euro symbolique, une bande de terrain cadastrée ZC 733, de 36 centiares. La commune prendra en charge les frais de géomètre, ainsi que les frais d'acte administratif, de l'ordre de 1 300 €. Une délibération est prise à l'unanimité par le Conseil Municipal qui donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à cette opération.

Défense extérieure contre l'incendie :

Le Maire rappelle que le décret 2015-235 du 27 février 2015 ne permet plus au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), à compter du 1^{er} janvier 2018, d'assurer le rôle d'assistance auprès des communes pour le contrôle des points de défense incendie. Le Maire présente aux élus le courrier du Syndicat des Eaux de Cance-Doux qui propose de se substituer au SDIS pour réaliser cette mission qui reste encore à définir au niveau de la répercussion des coûts. Soucieux de la pérennisation en l'état du réseau communal de défense incendie, tout en étant conscient que le personnel communal n'a pas la qualification pour assurer cette responsabilité, le Conseil Municipal, dans son intégralité, prend une délibération par laquelle cette mission sera confiée, dès le 1^{er} janvier 2018, au Syndicat des Eaux de Cance-Doux.

Informations diverses

Sortie Zone industrielle de Vion sur la RD 86 :

Récemment, un résident de la zone industrielle de Vion, située au sud du village, a fait part de son souhait de mise en place d'un miroir sur l'accotement de la RD 86 (sens nord/sud) face au raccordement voie artisanale/RD 86, afin de faciliter la sortie des véhicules venant de cette voie artisanale. Les services des routes du Département de l'Ardèche, consultés par les soins de la commune, ont émis quelques réserves, au prétexte que ce type d'équipement était susceptible de mettre en confiance les usagers souhaitant s'engager sur une voie à grande circulation (RD 86). En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande. En revanche, un panneau « STOP », avec matérialisation de l'axe médian de la chaussée, devrait être installé prochainement, pour sortir de la voie artisanale.

SDEA (Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement) – Demande d'adhésion de la commune de SAINT JULIEN LABROUSSE :

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de cette collectivité au SDEA.

Quelques p'Arts...en 2018 :

Dans le cadre des activités de plein air, le Centre National des Arts et de l'Espace Public, à caractère itinérant et « rotatif », avec les communes de Sécheras, Cheminas, Lemps et Vion, Quelques p'Arts se propose de se produire sur la commune de Vion, courant 2018. La date sera fixée prochainement et portée à la connaissance de la population.

Téléthon 2017 :

Le Téléthon 2017, initié par l'Accueil Muzolais, en étroite collaboration avec des bénévoles Vionnais, s'est déroulé le dimanche 26 novembre sur notre commune. Ce sont plus de 600 marcheurs qui se sont lancés sur les chemins dans le cadre de plusieurs randonnées. Récemment, l'Accueil Muzolais a adressé à la municipalité un courrier de remerciements quant au prêt des salles, du matériel et l'implication du personnel technique communal.

Qualité de l'air dans les écoles :

Une nouvelle directive gouvernementale va mettre en demeure les communes de faire analyser l'air ambiant des écoles, 2 fois par an. La Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo prendra en charge la consultation des différents bureaux d'étude afin de passer une commande groupée, avec tarif préférentiel.

Cérémonie des vœux à la population :

Le Maire rappelle que cette cérémonie se déroulera le **samedi 13 janvier à 11h00** dans la cour de l'école. Cette information figure en page 2 du bulletin municipal et sera renouvelée par voie de presse, affichage public et dépôt de flyer dans les boîtes à lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.

VION, le 28 décembre 2017.

Le Maire,

Michel DARNAUD

